

Au chevet des espèces menacées



La Saye fait l'objet d'un classement Natura 2000. PHOTO F. DUPUY

Les maires des communes concernés par le classement de la vallée La Saye et du Meudon en Natura 2000 et des acteurs du territoire tels que la Chambre d'agriculture, les chasseurs, le pays du Libournais... se sont retrouvés vendredi à la mairie de Galignon à l'initiative du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre.

Partager

J'aime

0

Marie-Laure Lagarde, de la Direction Départementale des territoires et de la mer, qui avait déjà présenté le projet en juin, l'a rappelé dans ses grandes lignes et expliqué la démarche qui allait se mettre en place.

Envoyer à un ami

Imprimer

Tout d'abord, désigner une collectivité locale qui prendra en charge le comité de pilotage conduisant à l'élaboration du document d'objectifs (Docob) d'un site Natura 2000. Celui-ci organisera ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans ce Docob. M. Régis Huet du Conservatoire régional d'espaces naturels d'Aquitaine a quant à lui présenté l'étude faite sur la zone.

42 espèces remarquables

La zone s'étend sur 31 communes dont 24 en Gironde. Elle est susceptible d'abriter le vison d'Europe, un mammifère dont l'espèce est menacée. Mais outre le vison d'Europe, la vallée présente un biotope de zones boisées humides, d'aulnaies, de prairies humides qui favorisent le développement d'un écosystème. Ainsi l'on trouve des cistudes (tortue locale), différentes espèces de lamproies, d'insectes, soit 42 espèces qui représentent un intérêt patrimonial majeur.

Cependant comme l'on fait remarquer plusieurs personnes, la vallée est une zone habitée où il y a des enjeux économiques et urbains et certains ont fait part de leurs craintes face à la création de la zone Natura 2000 de voir se multiplier les contraintes et autres interdictions. Marie-Laure Lagarde a bien souligné que le classement Natura 2000 n'allait pas plus loin que la loi déjà en vigueur et qu'il appartient au comité de pilotage par l'intermédiaire du Docob de fixer l'orientation générale.

Parmi les identités présentes, seul le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary s'est porté volontaire pour prendre en charge la mise en place du comité de pilotage et a été approuvé à la majorité des membres présents. Celui-ci est présidé par M. Valteau et possède un technicien rivière : Batiste Londex qui sera en charge du projet.

S.O.
26.10.11